

# Avis d'appel public à la concurrence

---

Type de procédure : Marché à procédure adaptée – Article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 modifié relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques

Type de marché : Services

## **1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME ACHETEUR**

Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture  
Mme la Présidente de l'OPPIC  
30, rue du Château des Rentiers  
CS 61336  
75647 Paris Cedex 13

Adresse Internet : <http://www.oppic.fr>

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

## **2. OBJET DU MARCHÉ**

### **Restauration et aménagement de la Maison Chapp à Basse-Terre en Guadeloupe**

Lieu d'exécution : 42 rue du Cours Nolivos – 97100 - Basse-Terre - Guadeloupe

#### *Caractéristiques principales :*

Dans le cadre du 1% artistique concomitant à la restauration et à l'aménagement de la Maison Chapp à Basse-Terre en Guadeloupe pour l'installation de la Direction des affaires culturelles de Guadeloupe, la présente consultation porte sur la création, par un artiste ou bien un groupement d'artistes (dont le mandataire sera obligatoirement un artiste), d'une œuvre artistique contemporaine qui devra s'inscrire de manière pérenne sur le site.

Et ce, conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et au décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 modifié relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés.

La Direction des affaires culturelles (DAC) de Guadeloupe occupe depuis 2001 un immeuble en location privée dont les locaux vétustes, ne correspondent pas à ses besoins.

Suite à une enquête publique, l'État a fait l'acquisition de la Maison Chapp, immeuble inscrit au titre des monuments historiques localisé au cœur de l'espace urbain de Basse-Terre pour y installer les locaux de la Direction des affaires culturelles : bureaux, salles de réunion, un hall d'exposition, un centre de documentation et un espace de consultation.

Le projet répond à plusieurs enjeux majeurs dont le respect de la valeur patrimoniale du bâtiment existant et l'intégration d'un parti architectural contemporain.

**L'œuvre pourra se déployer dans la cour intérieure au rez-de-chaussée, dans les espaces ouverts au public et être visible depuis l'extérieur par le public.**

**Elle pourra également explorer la transversalité horizontale/verticale du bâtiment comme un cheminement, en y incluant éventuellement les façades.**

**L'escalier d'honneur en bois ne pourra pas être utilisé. Par contre, l'escalier de la cour ainsi que son mur aveugle mitoyen pourront être investis.**

**L'œuvre devra être subtile, en capacité de dialoguer avec le projet architectural en mettant en valeur le patrimoine architectural guadeloupéen, en résonance avec la charge historique du lieu, la Maison Chapp ayant appartenu à un armateur négrier au XIXème siècle. Elle tiendra compte du territoire dans lequel elle s'inscrit.**

**Les œuvres sonores sont exclues afin de ne pas déranger les agents dans leurs bureaux.**

**L'œuvre devra être compatible avec les préconisations Monuments Historiques car les façades sont inscrites.**

Les candidats sont invités à télécharger gratuitement le dossier du projet soit depuis la plate-forme de dématérialisation de l'OPPIC à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> , soit sur simple demande auprès de :

Francine Notton : Tél. : 01 44 97 78 45 ou courriel : [f.notton@oppic.fr](mailto:f.notton@oppic.fr) et/ou

Nathalie Gloux : [n.gloux@oppic.fr](mailto:n.gloux@oppic.fr)

Durée du marché ou délai prévisionnel d'exécution : 11 mois à compter de la date de notification du marché.

*Refus des variantes libres.*

*Aucune variante imposée n'est prévue au marché.*

La durée des travaux d'aménagement et de restauration de la Maison Chapp à Basse-Terre en Guadeloupe est de 16 mois, période de préparation comprise.

Date prévisionnelle de début des prestations : septembre 2018 (date de notification prévisionnelle du marché).

### **MONTANT DE L'ENVELOPPE DE L'OPÉRATION DU 1% ARTISTIQUE**

Montant global affecté au 1% artistique : 38 000 € TTC

Cette enveloppe comprend les honoraires de l'artiste lauréat et les dépenses afférentes à la réalisation de la commande ainsi que l'ensemble des frais liés à la présente consultation, notamment l'indemnité attribuée aux artistes non retenus et les frais de publicité.

Les candidats dont les projets ne seront pas retenus se verront attribuer une indemnité de 1 500 € TTC. Le comité artistique se réserve le droit de diminuer ou supprimer cette indemnité pour les offres dont les prestations seraient jugées insuffisantes, ou non conformes au programme du concours.

Pour le lauréat, l'indemnité constituera un acompte sur la rémunération prévue au titre de son marché.

### **3. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ**

#### **3.1 Modalités de financement et de paiement :**

Le marché ne prévoit pas de retenue de garantie.

Le recouvrement des sommes dont le titulaire serait reconnu débiteur au titre du marché sera effectué selon la procédure de l'ordre de reversement.

Le moyen de paiement retenu est le virement.

Modalités de financement : budget de l'OPPIC

Modalités de paiement :

Le règlement du marché sera effectué conformément aux dispositions du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et au décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique (délai global de paiement de 30 jours). Les acomptes seront versés au fur et à mesure de l'exécution du marché dans le respect des règles de la comptabilité publique et de l'article 114 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Avance :

Une avance pourra être versée au titulaire du marché dans les conditions prévues aux articles 110 à 113 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### **3.2 Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Les opérateurs économiques peuvent soumissionner sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint, en application de l'article 45 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Toutefois, conformément à l'article 45-II du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le groupement attributaire devra revêtir la forme d'un groupement solidaire. La forme du groupement retenue par le pouvoir adjudicateur pour s'assurer de la bonne exécution du marché.

**En cas de groupement, le mandataire devra obligatoirement être un artiste. Dans le cas contraire, la candidature sera rejetée pour irrégularité.**

## **4. JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITÉS ET CAPACITÉS DU CANDIDAT**

*Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.*

### **4.1 Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Formulaire DC1, Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

**Autres renseignements demandés :**

Un dossier artistique comprenant :

- Une présentation de l'artiste ou du groupement comprenant le ou les curriculum vitae actualisé(s), organisation, compétences, et en cas de groupement ou de sous-traitance, son organisation ainsi que les compétences et capacités techniques de chaque membre du groupement.
- Le ou les artistes devront justifier de leur qualité d'artiste par la transmission d'un numéro SIRET, d'un numéro d'inscription/d'affiliation et ayant droit à la Maison des Artistes ou à l'AGESSA ou moyen de preuve équivalent, pour les candidats étrangers.
- Un dossier artistique, présenté obligatoirement dans les cadres ci-dessous ainsi que sur CD ou clé USB, comportant une sélection d'œuvres représentatives du travail du candidat et précisant l'année de réalisation de l'œuvre, le maître d'ouvrage et l'objet de la commande.

En cas de collectif artistique, les cadres pourront être complétés afin que chaque membre du groupement puisse présenter une ou plusieurs œuvres :

- **cadre type 1** pour une présentation libre des œuvres de l'artiste
  - **cadre type 2** pour une présentation libre des œuvres de l'artiste
  - **cadre type 3** pour une présentation libre des œuvres de l'artiste
  - **cadre type 4** pour une présentation libre des œuvres de l'artiste
- Une lettre d'intention présentant la démarche artistique de l'artiste ou du groupement d'artistes, et son intention générale pour le projet, sans pour autant proposer un projet artistique précis.

Le candidat pourra également remettre (facultatif) des supports illustrant son travail (ouvrages, catalogues expo etc...). Ce dossier pourra être retourné au candidat, à sa demande.

Les cadres types devront impérativement être envoyés sur papier de qualité standard, non cartonné, non plastifié et non rigide.

Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Les cadres types et les visuels du projet architectural pourront être téléchargés depuis la plate-forme de dématérialisation de l'OPPIC à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Ils pourront également être transmis aux artistes, sur simple demande, auprès de :

Francine Notton : Tél. : 01 44 97 78 45 ou courriel : [f.notton@oppic.fr](mailto:f.notton@oppic.fr) et/ou

Nathalie Gloux : [n.gloux@oppic.fr](mailto:n.gloux@oppic.fr)

Nombre de candidats présélectionnés: 3 (trois)

Le nombre envisagé de 3 candidats maximum a été retenu en considération de la lourdeur qu'impliquerait une procédure comportant un nombre plus élevé, sans pour autant qu'un tel nombre plus élevé favorise la compétition entre les différents candidats.

## **5. CRITERES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES**

Les candidats doivent fournir l'ensemble des justifications demandées.

La liste des candidats retenus sera arrêtée par le pouvoir adjudicateur sur la base de critères de sélection suivants :

- qualité des réalisations artistiques,
- l'engagement dans une démarche de création contemporaine,
- l'adéquation de la démarche artistique avec les objectifs énoncés et les prescriptions du programme de la commande,
- qualité et pertinence des références présentées par rapport aux éléments du programme de commande et/ou tout autre moyen permettant d'accréditer la capacité du candidat à mener à bien le projet.

## **6 PRÉSENTATION DES CANDIDATURES**

Il est rappelé, que s'agissant d'une procédure restreinte, aucun dossier de consultation n'est à retirer auprès du pouvoir adjudicateur (en dehors des cadres type visés ci-avant). Les candidats devront fournir un dossier comportant l'ensemble des justifications demandées. Seuls les candidats sélectionnés se verront remettre un dossier de consultation.

Les candidatures seront remises sous double enveloppe cachetée en original :

- l'enveloppe intérieure comportera les justificatifs demandés et portera le nom du candidat et la mention : "MAPA restreint - Maison Chapp à Basse-Terre - 1% artistique - Candidature"
- l'enveloppe extérieure portera impérativement la mention " MAPA restreint - Maison Chapp à Basse-Terre - Candidature 1% artistique - Ne pas ouvrir par le service courrier"

Les candidatures seront impérativement remises avant la date limite indiquée dans le présent avis par tout moyen permettant de donner une date certaine à leur réception et de garantir la confidentialité de leur contenu à l'adresse suivante :

OPPIC  
Département des marchés et des affaires juridiques  
30, rue du château des rentiers  
CS 61336  
75647 Paris Cedex 13

(Le candidat devra tenir compte des délais postaux, le pouvoir adjudicateur ne pouvant être tenu pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier).

Ou remis contre récépissé à la même adresse bureau 358, 3<sup>e</sup> étage :

- de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30 du lundi au jeudi
- de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 16 h00 le vendredi.

Les envois seront faits sous la seule responsabilité du candidat jusqu'à réception et enregistrement par le service destinataire.

Les candidats pourront, s'ils le souhaitent, faire parvenir leur réponse au format électronique sur le site : <https://www.marches-publics.gouv.fr>  
Une assistance en ligne y est accessible.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetées, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

## **7 CONDITIONS DE DÉLAI**

***Date et heure limites de remise de la candidature : lundi 12 mars 2018 à 12h00 (midi).***

*Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de remise des offres*

## **8 AUTRES RENSEIGNEMENTS**

*Renseignements complémentaires :*

Pour obtenir des renseignements d'ordres administratif et technique qui leur seraient utiles lors de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 11 jours avant les date et heure limites, une demande par mail auprès de :

Francine Notton : Tél. : 01 44 97 78 45 ou courriel : [f.notton@oppic.fr](mailto:f.notton@oppic.fr) et/ou  
Nathalie Gloux : [n.gloux@oppic.fr](mailto:n.gloux@oppic.fr)

Ces renseignements complémentaires seront communiqués par le représentant du pouvoir adjudicateur 6 jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des candidatures.

*Date d'envoi du présent avis à la publication : 5 janvier 2018*